



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions du sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a aliéné le lot ci-après mentionné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, comme suit :

- vente d'un immeuble vacant (rue Berger) situé sur le territoire de la Ville de Saint-Constant, connu et désigné comme étant le lot 2 428 914 du cadastre du Québec, à Développement A.S.T. inc. (résolution numéro 070-02-19) pour un montant de 78 000 \$;

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 mars 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA
Directrice des affaires juridiques